

## Motions

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, vous savez que pendant 23 ans j'ai toujours pensé que nous devions le plus possible faire l'éducation de notre jeunesse à travers tout le Canada, et c'est pourquoi aujourd'hui j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi qui a pour but de continuer à honorer nos anciens premiers ministres.

[Traduction]

Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons honoré la mémoire de Sir John A. MacDonald, Sir Wilfrid Laurier, Sir William Borden et William Lyon Mackenzie King. Ce projet de loi a pour objet d'honorer celle de John Diefenbaker. Puisque la décision n'a pas encore été prise mais est imminente, j'espère que les responsables jugeront qu'il convient de rendre ainsi hommage à M. Diefenbaker et, par un projet de loi futur, de rendre hommage à M. Louis Saint-Laurent, M. Pearson et d'autres aussi pour que les Canadiens, surtout les jeunes, connaissent mieux l'histoire de leur pays.

**M. le Président:** Le député sait que le Règlement exige qu'il présente à cette étape-ci un bref sommaire de son projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION

## LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE—L'EMPLOYEUR DES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les partis; comme vous vous le rappelez vous-même, monsieur le Président, les membres du Bureau de régie interne ont tenu des discussions, et je crois que vous trouverez la Chambre disposée à accepter maintenant la motion suivante et à l'adopter à l'unanimité sans débat. Je propose donc:

Que le Bureau de régie interne soit réputé être l'employeur au sujet des employés de la Chambre des communes, tel que défini dans la «Loi concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat, à la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement», et pour les fins de ladite loi.

**M. le Président:** La Chambre a entendu les termes de la motion. Il faut le consentement unanime pour la présenter. Y a-t-il un tel consentement?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

● (1230)

## COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU 10<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier)** propose:

Que le dixième rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le mercredi 30 avril 1986, soit agréé.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Hnatyshyn:** Non.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'ai proposé l'adoption de ce rapport en raison du «non» que vous avez pu entendre là-bas. J'estime que ce rapport est important et que la Chambre devrait l'adopter. Je pense qu'il illustre bien l'excellent travail accompli par nos comités et que la Chambre devrait l'adopter car il constitue une importante contribution à la démarche parlementaire et administrative qui nous permet de mieux comprendre et de mieux expliquer ce qui se passe à nos électeurs.

Le rapport du comité est centré sur quatre grandes préoccupations. Ces préoccupations concernent les licenciements de fonctionnaires et l'ordre inverse du mérite que prétend appliquer la Commission. Le rapport précise aussi que la Commission a délégué aux ministères 98 p. 100 de ses responsabilités, mais qu'elle demeure responsable de la surveillance. Toutefois, les efforts des ministères sont nettement insuffisants, en particulier en matière de programmes d'action positive. Nous savons tous que la Chambre considère que les programmes d'action positive sont quelque chose d'important. Il est donc extrêmement important qu'un comité recommande le renforcement du dispositif d'action positive.

Je ne vais pas m'étendre très longtemps sur cette question. Le régime de dotation de la Fonction publique, de l'aveu même du comité, est lourd et lent. Si j'ai bien compris le rapport, la dotation des postes vacants nécessite en moyenne 136 à 160 jours, comme on l'a démontré au comité. Or, dans certains cas, il a été possible de doter des postes vacants en 44 jours seulement. S'il est possible dans certaines circonstances de doter des postes vacants en 44 jours, je ne vois pas pourquoi ce délai devrait en moyenne dépasser 136 jours et atteindre même 160 jours.

Je vais expliquer en quelques minutes les recommandations de ce rapport à la Chambre car je pense qu'elles sont importantes et vitales pour le bon fonctionnement de la Fonction publique du Canada.

[Français]

Monsieur le Président, la première recommandation du Comité est la suivante, et je vais la lire:

Votre Comité recommande que la Commission établisse un plan d'action pour simplifier et condenser les règles et les règlements de dotation et qu'elle lui présente un rapport écrit, au plus tard le 30 septembre 1986, faisant état des progrès réalisés à cet égard.

Monsieur le Président, nous sommes rendus presque à la fin de juin, la Chambre s'ajourne aujourd'hui, le rapport n'ayant pas été adopté, je verrais la Commission ne pas être obligée de faire rapport et c'est là une des raisons pour lesquelles j'insiste pour que ce rapport soit adopté par la Chambre aujourd'hui.

Une autre recommandation, monsieur le Président, dit ceci:

Votre Comité recommande que la Commission:

a) lui présente un rapport écrit, au plus tard le 30 septembre 1986, faisant état des progrès réalisés en vue d'améliorer la surveillance des activités de dotation des ministères;